

DÉPARTEMENT	HÉRAULT
CANTON	MEZE
COMMUNE	MEZE

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,**

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la Société CR Bâtiment Sud représentée par M. OTHMANI, sise 11 Impasse de la centaurée 34140 Mèze

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux de rénovation de façade au n° 22 rue des Trois Pigeons, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

**CIRCULATION URBAINE                      ARRÊTE :**

**INTERDICTION TEMPORAIRE**

**Article 1 :** la circulation est interdite rue des Trois Pigeons depuis l'intersection rue Danton et place de l'Ancien Mairie jusqu'à rue du 14 Juillet, du mercredi 14 septembre 2022, 08h00, au jeudi 15 septembre 2022, 18h00.

Seul le véhicule de chantier est autorisé.

**Article 2 :** L'installation d'un échafaudage, le stationnement d'un véhicule et d'une machine à projeter sont autorisés à hauteur du n° 22 rue des 3 pigeons, du mercredi 14 septembre 2022, 08h00, au jeudi 15 septembre 2022, 18h00.

**Article 3 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures à l'avance par la Société CR Bâtiment Sud gérée par M. OTHMANI, sise 11 Impasse de la centaurée 34140 Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 08/09/2022

Le Maire, Thierry BAEZA

